

BILAN À 2 ANS

2017 • 2019

Missions pour le quinquennat

L'objectif central fixé pour le quinquennat, posé dès la campagne présidentielle, est d'améliorer concrètement les transports du quotidien, trop longtemps délaissés par les pouvoirs publics et sources à la fois de contraintes et de freins.

En mettant la priorité sur les déplacements du quotidien, il s'agit de refaire de la mobilité un levier de l'émancipation individuelle (pour l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé etc) et du développement équilibré des territoires

Cet objectif se traduit à travers quatre orientations majeures :

La priorité forte donnée aux investissements dans les transports du quotidien, plutôt qu'aux grands projets de lignes à grande vitesse ou autoroutiers

La volonté d'apporter des solutions en matière de transport à l'ensemble du territoire, y compris les territoires ruraux qui n'ont aujourd'hui pas d'autre solution que la voiture individuelle

La volonté d'encourager la croissance de toutes les solutions innovantes de déplacement, qui sont autant de réponses nouvelles : covoiturage, transport à la demande, navettes autonomes, vélo, etc

Accomplir une transition de nos pratiques de déplacement pour parvenir à une mobilité plus propre, pour réduire la dépendance à la voiture individuelle et accompagner les français vers des véhicules plus propres

Les actions en quelques mots

Sortir d'une France à deux vitesses

La mobilité pour tous et dans tous les territoires

La priorité aux déplacements du quotidien

Des alternatives à la voiture individuelle pour tous et partout

Les mesures concrètes

Une réorientation claire des investissements, annoncée par le Président de la République dès le 1er juillet 2017, qui s'est traduite par le déclenchement d'une pause sur le lancement de tout nouveau grand projet, et un effort massif sur les investissements qui répondent aux besoins du quotidien. L'Etat investira 40% de plus dans le quinquennat pour les infrastructures de transport avec une priorité aux déplacements du quotidien : la remise en état des réseaux routiers et ferroviaires existants, l'investissement dans les transports en commun etc

Une réforme sans précédent de la SNCF : pour ouvrir à la concurrence, réduire les coûts du ferroviaire, améliorer le service et ainsi rendre le train pleinement accessible à tous ; pour investir massivement dans la remise en état du réseau (+50% d'investissements sur 10 ans, 3,6 Mds d'€/an) ; pour remettre cette grande entreprise publique sur de bons rails avec l'arrêt du recrutement au statut et la reprise progressive de 35 Mds d'€ de dette

+50% d'investissements de SNCF Réseau

sur 10 ans pour remettre en état le réseau ferroviaire (par rapport à la décennie passée)

+40% d'investissements de l'Etat durant le quinquennat dans nos infrastructures

de transports (remise en état du réseau routier, plan de désenclavement routier, plan de création de RER autour des grandes métropoles ...)

+100 millions d'€ investis dès la 1ère année du mandat (2018)

pour remettre en état le réseau routier national emprunté au quotidien

Un objectif de multiplier par 3 d'ici 2024 la part du vélo

dans les déplacements, grâce à un plan vélo inédit dans lequel l'Etat investira 350 millions d'€

Un objectif de multiplier par 5 la vente de véhicules électriques d'ici 2022

grâce aux primes et outils mis en place dans la loi Mobilités

16 projets de navettes autonomes

qui vont être expérimentés, grâce à 42 millions d'€ de l'Etat

Un projet de loi d'orientation des mobilités, qui donne un nouveau cadre à l'ensemble des politiques de mobilités avec : une programmation des investissements inédite donnant la priorité aux déplacements du quotidien ; la simplification pour les collectivités de la prise de compétence en matière de mobilité pour que partout soient proposées des solutions ; le développement des véhicules électriques en déployant massivement des points de recharge etc

Dans le secteur de l'aérien, un état des lieux partagé de la situation du transport a été conduit au travers des Assises du transport aérien en 2018 : elles aboutissent à une Stratégie nationale, qui vise à assurer un développement durable du transport aérien français performant au niveau mondial et un outil de connectivité pour chacun de nos territoires. Cette stratégie servira de base à l'action collective sur les plans environnemental, économique et social. Ainsi, par exemple, une nouvelle politique de lignes aériennes d'aménagement du territoire (LAT) est mise en œuvre, en lien avec les régions : au-delà du maintien des lignes existantes, la mise en place de nouvelles dessertes a été rendue possible grâce à un budget quadruplé (+15M€ en 2019), qui concerneront notamment Limoges ou Quimper

À retenir sur les 12 derniers mois

Une priorité claire donnée à **l'amélioration des transports du quotidien dans les territoires**

Un projet de loi d'orientation des mobilités pour définir une nouvelle politique d'investissements et apporter tous les outils pour développer de nouvelles solutions de mobilité

Une réforme inédite du secteur ferroviaire pour remettre le service public sur de bons rails et le préparer à l'ouverture à la concurrence

L'impact du grand débat sur notre action

Le grand débat a renforcé le diagnostic posé dès le départ d'une France vivant à deux vitesses, entre les TGV qui ont bénéficié aux métropoles et le reste du territoire qui souffre d'un manque de solutions alternatives à la voiture individuelle et dont les réseaux se sont dégradés

Il a fait ressortir le besoin de solutions et de dispositifs d'accompagnement qui soient davantage « clé en main », plus simples et lisibles. C'est le sens du travail que nous menons pour compléter la prime à la conversion

Les priorités pour 2019

L'année 2019 sera largement consacrée au vote de la loi Mobilités, qui va donner tous les outils pour l'Etat, les territoires et nos concitoyens, pour transformer les politiques de mobilités

La création d'un forfait mobilité durable pour permettre aux salariés venant au travail en vélo ou en covoiturage d'être aidés financièrement par leur employeur

Elle sera également consacrée à la mise en œuvre de la réforme du secteur ferroviaire, qui entrera pleinement en application au 1er janvier 2020

Enfin, elle sera aussi consacrée à la concertation avec les collectivités locales dans le cadre d'une nouvelle phase de décentralisation

ecologique-solidaire.gouv.fr